



L'ACAMPADO

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X
PRIEURÉ SAINT FERRÉOL

n°65 - nouvelle série Participation libre - Prix de revient : 1,50€

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet. 3, 15)



ÉDITORIAL DU PRIEUR

L'ESPRIT D'ASSISE CONTRE LA PAIX.

On lit dans un bulletin paroissial de Marseille, donné en exemple sur le site officiel du diocèse, l'invocation « Esprit d'Assise, descend sur nous

tous! »

Mais de quel « esprit » s'agit-il? En tête de ce « supplément » est cité le discours du 22 octobre 1986, où le Pape Jean-Paul II déclarait: « *Les religions du monde, malgré les divergences fondamentales qui les séparent, sont toutes appelées à donner leur contribution à la naissance d'un monde plus humain, plus juste, plus fraternel. Après avoir été des causes de division, elles voudraient maintenant remplir un rôle décisif dans la construction de la paix mondiale.(...) C'est dans cet esprit que j'ai invité les Eglises et les religions à se rendre à Assise.* ».

On ne peut s'empêcher d'appliquer à ce discours ce qu'écrivait St Pie X en 1907 (Lettre NOTRE CHARGE APOSTOLIQUE): « *Mais, plus étrange encore, effrayantes et attristantes à la fois, sont l'audace et la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques, qui rêvent de refondre la société dans de pareilles conditions et d'établir sur terre, par-dessus l'Église catholique, « le règne de la justice et de l'amour » avec des ouvriers venus de toutes parts, de toutes religions ou sans religion, avec ou sans croyances, pourvu qu'ils oublient ce qui les divise: leurs convictions religieuses et philosophiques, et qu'ils mettent en commun ce qui les unit: un généreux idéalisme et des forces morales prises « où ils peuvent » ».*

C'est justement en expliquant la raison pour laquelle il instituait une fête spéciale en l'honneur de la Royauté de Jésus-Christ sur la société humaine tout entière, que le Pape Pie XI rappelait, en 1925 « *l'espoir d'une paix durable entre les peuples ne brillera jamais tant que les individus et les Etats s'obstineront à rejeter l'autorité de notre Sauveur* ». Et c'est explicitement et principalement contre le

laïcisme que la fête du Christ-Roi a été instituée, appelée par Pie XI « *la peste qui infecte la société humaine* », et dont une des caractéristiques est de traiter la religion du Christ « *d'égal à égal avec les faux cultes* ».

La raison profonde qui montre à la fois l'impossibilité d'une paix obtenue par « l'esprit d'Assise », et la nécessité, pour prétendre réunir tous les hommes dans une véritable unité fraternelle, de les soumettre au Christ, « *Vrai Prince de Paix* » (hymne des vêpres de la fête du Christ-Roi), est donnée par cette allocution de Benoît XV, en 1920: « *Car qui ne voit que l'Évangile, en guérissant la plaie morale que produit la folie des plaisirs, peut guérir également la plaie des haines fraternelles? Le bien des individus, la paix des familles, le progrès social sont liés au refoulement des passions humaines.* »



Observons attentivement et avec bon sens et réalisme les événements sociaux et politiques du monde: qui ne niera que règnent les passions, la discorde, l'envie, l'avarice, et, par dessus tout, une haine désormais affichée du christianisme et de l'ordre moral et social qu'il représente, tout cela sous l'égide de la « liberté de conscience »? Répétons aux hommes de bonne volonté ces mots de Pie XI: « *Si les hommes venaient à reconnaître l'autorité royale du Christ dans leur vie privée et dans leur vie publique, des bienfaits à peine croyables – une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix – se répandraient infailliblement sur la société tout entière.* »

L'hymne de la fête du Christ-Roi nous fait chanter: « *une foule scélérate crie: nous ne voulons pas du Christ-Roi. Nous, joyeux, nous Vous proclamons Roi suprême de tous les hommes. O Christ, Vrai Prince de la Paix, soumettez-vous les cœurs rebelles, et, par votre amour, rassemblez les errants dans le seul berceau* » Ainsi-soit-il! ■

NOUVELLES DU PRÉAU ... PAR M. L'ABBÉ CHRISTOPHE CALLIER



Les biographies historiques foisonnent ; mais comment choisir ? Pour le savoir, considérons tout simplement le travail de l'historien.

MENER L'ENQUÊTE



Saint-Luc (évangéliste du XII^{ème} siècle)

Léon XIII nous indique les premières lois fondamentales à respecter par l'historien : « la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire vrai ». Les ouvrages qui falsifient les faits sont naturellement à proscrire et ils sont nombreux. Ainsi, ce n'est pas sans effroi que l'on peut lire dans une biographie pour enfants de saint Tarcisius (*saint Tarcisius, martyr de l'Eucharistie*, Odile Haumonté) que la primauté du Pape n'a commencé à être reconnue qu'au III^e siècle, ce qui est contraire aux certitudes historiques les plus avérées et même à un dogme de foi. La vigilance s'impose donc pour les parents, même à l'égard des ouvrages qui pourraient paraître sans danger.

Bien évidemment, l'historien commence par rassembler les événements qui ont eu quelque importance pour l'homme. Les sources exploitables sont multiples (écrits, œuvres d'art...). L'idéal est de pouvoir les recouper. L'exemple de saint Luc est révélateur ; il commence ainsi son évangile : « il m'a paru bon, à moi aussi qui, dès l'origine, me suis livré à une enquête minutieuse sur toutes ces choses, de vous en faire une relation » (I 3).

En histoire, les faits sont rapportés à travers des témoignages ; elle met donc en œuvre la foi humaine (naturelle). « L'histoire est une connaissance de foi » (Marrou), c'est-à-

dire qui s'appuie sur des témoignages.

L'esprit contemporain prétend que l'on ne peut pas vraiment connaître les faits. Le P. Richard (O.P.) s'oppose à cet agnosticisme qui porte sur l'histoire : « Nous ne voulons pas dire qu'un grand nombre de faits historiques ne puissent pas être scientifiquement constatés. » D'ailleurs, c'est justement cette étape qui, par ses procédés techniques, « échappe plus que toute autre aux lacunes ».

L'historien doit s'assurer qu'il peut s'appuyer sur les témoignages à sa disposition. Seule l'impossibilité absolue du fait rapporté rend caduque le témoignage. Ce qui semble seulement invraisemblable

exige une plus grande sévérité dans l'examen du témoignage, mais il serait abusif de l'écarter a priori, car l'invraisemblable est quelquefois vrai. Nous savons par exemple que Dieu intervient dans le cours de l'histoire en dehors des lois ordinaires par le miracle.

Il convient d'examiner chez le témoin la connaissance qu'il a des événements : est-il attentif ? Manifeste-t-il de l'esprit d'observation ? Est-ce qu'il y a eu des circonstances susceptibles de l'aider à mieux percevoir l'événement (intérêt pour la chose, position hiérarchique...)?

Trois critères doivent entrer dans la perspective de l'historien :

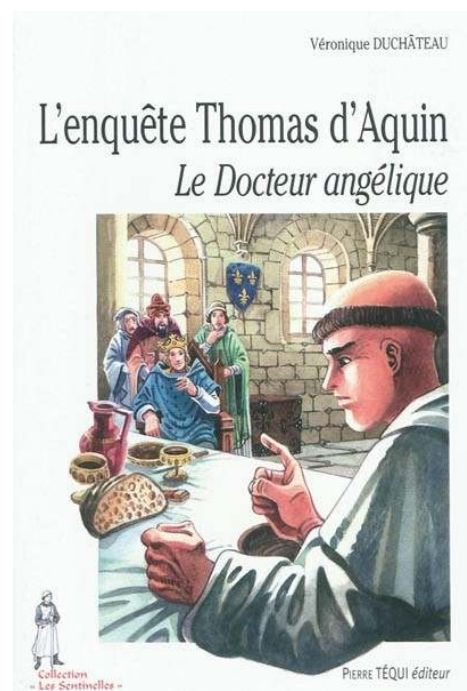
- **L'authenticité** : est-ce bien le témoin désigné qui est l'auteur du témoignage ?-
- **La véracité** : est-ce que le témoin est digne de foi ? Pour cela, il faut s'assurer de son honnêteté, de son état psychologique, de l'influence éventuelle de passions, des circonstances qui rendent le mensonge impossible, envisageable ou probable.
- **L'intégrité** : est-ce que le témoignage a été transmis sans altération ? Y-a-il eu possibilité de falsification lors de la recopie de son témoignage ?

À noter que ce sont les paramètres à prendre en compte lorsque nous devons justifier la Sainte Écriture devant l'incrédule.

Les modernistes ont prétendu que les témoins peuvent être influencés par leur pensée et leurs passions. Ils ont même été amenés à distinguer une double histoire : l'une intérieure, l'autre réelle. Ainsi, pour eux, il y a « deux Christs, dont l'un est réel et dont l'autre, celui de la foi, n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant ». Certains témoins ont pu être influencés de la façon qu'ils indiquent, mais, ce n'est pas parce que certains témoins ne sont pas fiables qu'il en est de même pour tous ! Il est donc légitime de prendre la précaution de privilégier les témoignages des personnes dont la vertu est avérée et de ne donner qu'un crédit que très secondaire aux autres. Parfois, par complexe, l'historien catholique hésite à privilégier les témoignages des catholiques vertueux au détriment des témoins reconnus par le monde, alors qu'une telle préférence est juste et prudente.

Parfois, il y a des lacunes dans les témoignages, ce qui rend la reconstitution des faits ardue. L'historien ne doit pas alors donner libre cours à sa fantaisie pour « combler les trous ».

À côté des ouvrages strictement historiques, le genre du roman historique a sa place, en particulier auprès des enfants. Une fiction peut se dérouler dans un cadre historique et en



Une reconstitution historique très réussie

livrer l'esprit. Les faits inventés doivent être conformes aux lignes directrices de l'époque. Elle peut constituer une initiation à l'histoire pour les plus jeunes. Deux collections sont à remarquer dans cette catégorie : la série

de Véronique Duchâteau (*Le mystère Philibert, La mission de Frère Liphard et L'enquête Thomas d'Aquin*) et celle d'Hélène Coudrier (la série *Jean de Fontfraîche*, surtout les 3^e et 4^e volumes).

Dans notre prochain article, nous examinerons les étapes ultérieures du travail de l'historien selon lesquelles sa compétence doit être premièrement jugée ■

« L'ALGERIE MON PAYS »... par AL Tîfâshî

VII Fin de la régence d'Alger

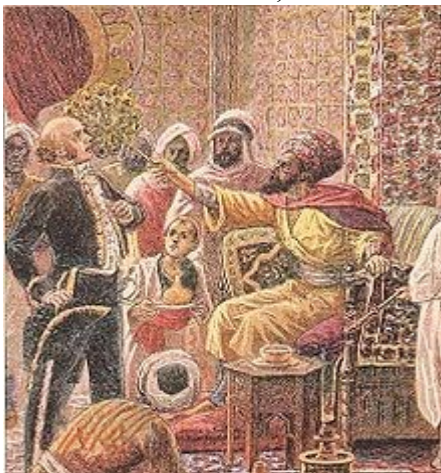
« La dette Busnach-Bacri provoque le fameux coup d'éventail »



Le 18 janvier 1824, le dernier Dey d'Alger, Hussein, dénonça les accords signés avec Lord Exmouth disant qu'ils n'avaient été conclus que pour trois ans. Après l'expulsion du consul Mac Donell, l'amiral sir Harry Neal parut devant Alger en demandant sa réinstallation, et surtout la reconnaissance de sa prééminence. Le Dey ne voulant rien savoir, une bataille s'engagea le 12 juin; le feu étant dirigé de trop loin, l'attaque ne donna rien.

Les algériens se flattèrent d'avoir remporté la bataille et se crurent de nouveau invulnérables ; en même temps, ils éprouvèrent une recrudescence de fanatisme religieux à l'occasion de la guerre d'indépendance grecque pendant laquelle ils envoyèrent des navires se joindre aux flottes ottomanes de 1823 à 1827

Pendant l'année 1826, des navires appartenant à des sujets



du Saint-Siège, mais couverts du pavillon blanc et de la protection de la France, furent injustement capturés, et la restitution en fut refusée.

Des propriétés françaises saisies à bord d'un navire espagnol, furent confisquées. Ainsi furent violés les deux principes

qui ont constamment servis de base à nos transactions avec les Régences d'Afrique: le pavillon français couvre la marchandise quelle qu'elle soit, et la marchandise française est inviolable, même sous le pavillon ennemi.

Des visites arbitraires ainsi que des déprédations furent également commises à bord de certains

navires français¹.

Les mauvaises dispositions de Hussein Pacha pour la France allaient en augmentant lorsque le 30 avril 1827, notre consul M. Deval lui rendit visite pour lui présenter suivant l'usage, ses hommages à l'issue du jeûne du Ramadan. Il en profita en même temps pour lui demander la restitution d'un navire romain navigant sous protection de la France. Malheureusement, Hussein était de très méchante humeur à cause de l'aide que prêtait l'Europe à la Grèce révoltée contre la Turquie, d'autant plus qu'il venait de recevoir les plus tristes nouvelles de ses navires.

Le Dey laissa éclater sa colère et accusa Deval d'avoir fait



fortifier et armer les établissements de La Calle, au mépris de ses ordres, et de favoriser les intrigues des juifs, Bacri et Busnach, à propos de la dette que le Directoire avait contractée auprès de son prédécesseur, le Dey Hassan. Les deux interlocuteurs se parlaient en turc sans l'intermédiaire du "drogman"

(interprète) ; le dialogue devint très vite animé, et à la suite d'une réponse un peu vive du consul, Hussein le poussa avec l'extrémité de son chasse mouche, et le menaça de prison² ! Le consul protesta énergiquement et se retira.

Et voilà comment est résumée l'affaire de l'éventail dans la majorité des livres d'histoire, en particulier dans les sources islamophiles : « afin de faire oublier au peuple de France les récentes défaites des armées napoléoniennes, le gouvernement de la restauration se devait de trouver un ennemi à abattre. L'Algérie toujours convoitée par la France figurait en bonne position pour jouer le rôle du bouc émissaire. Mais avant de déclencher les hostilités, il fallait dénicher le "casus belli" idéal. Ce fut chose faite en ce funeste jour du 30 avril 1827, dans le Palais du Dey d'Alger. »³

¹La conquête d'Alger ou relation de la campagne d'Afrique par A.M.Perrot 1830

²Histoire d'Alger sous la domination turque 1515-1830, H.D.de Grammont, 1887

³Tiré de la revue : Islamophile, sources islamiques en langue française

Les choses ne sont pas aussi simples, et le roi de France n'est pas un tyran qui se gorge d'opium prenant les décisions en dépit du bon sens !

En effet, un roi est responsable de ses sujets devant Dieu et M. Portalis, alors ministre des affaires étrangères le rappelle au cours d'un discours à la chambre des députés : « ...*Le roi de France, toujours économe du sang et des trésors de ses sujets, ne veut recourir à la force que lorsque les moyens de conciliation sont épuisés. Ce ne sera qu'après s'être assuré qu'il n'y a pas d'autres moyens pour amener ces barbares à la satisfaction qui nous est due, qu'on emploiera l'attaque à main armée...* »

Trois longues années de tentatives de conciliations vont s'écouler, et lorsque Charles X prendra sa décision malgré les menaces de l'Angleterre, elle sera irrévocable ! Mais que s'est-il passé exactement ce 30 avril 1827 entre le consul et le Dey ? Quelles étaient les intrigues des négociants juifs qui, comme nous l'avons vu auparavant étaient devenus les maîtres de la Régence ?

Guetté par la faillite et menacé par la famine, le ministère précédent devait trouver du blé à n'importe quel prix. Le directoire s'adressa au Dey d'Alger, Hassan Pacha, qui consentit à en vendre pour un million de francs. Malheureusement, il fallait passer par les deux négociants Bacri et Busnach qui étaient maîtres de toute la production de la Régence. Le Directoire n'ayant pas d'argent, le Dey



avança la somme sans réclamer d'intérêt. Alors les négociants imposèrent leurs conditions au Directoire ; ils vendaient 120 francs la charge alors que le prix courant était de 42. Grands seigneurs, ils accordaient tous les délais de paiement souhaités à condition de percevoir les intérêts de leur créance. Mais ils savaient aussi utiliser au mieux pour leurs affaires l'industrie locale : la piraterie.

Les blés vendus à la France étaient embarqués sur des bâtiments neutres qui étaient attendus "comme par hasard" par les corsaires barbaresques ! Ceux-ci confisquaient navire et cargaison, ramenaient le tout à Alger ou à Gibraltar où se trouvaient "comme par hasard", des agents de la maison Bacri-Busnach pour leur racheter à très bas prix leurs denrées périssables. Le Directoire paya grâce à cette grotesque mise en scène plus du double du prix une marchandise avariée qui, une fois arrivée à Toulon, était jetée à la mer de nuit pour ne pas déclencher la fureur de la population. Las de toutes ces fraudes, Delacroix, ministre des relations extérieures, interrompt les paiements en 1797, d'autant plus que la France entre en guerre contre la Turquie. Comme les

règlements tardaient, les juifs y intéressèrent le Dey d'une part, et Talleyrand, successeur de Delacroix, d'autre part. Ils persuadèrent le Dey, qu'ils ne pourraient le rembourser



que lorsqu'ils seraient eux mêmes payés et transformèrent ainsi adroitement leur créance particulière en créance d'état. Talleyrand incita ses collègues du ministère à payer la dette qui s'élevait selon Jacob Bacri à 7 943 000 francs !⁴.

Le Consulat autorisa le paiement d'un acompte de 4 500 000 francs et les choses restèrent en l'état jusqu'à la fin de l'Empire. Mais le Dey ignore tout des sommes versées à son mandataire. En 1819, Bacri réclame un arriéré de 24 millions. Le gouvernement de la Restauration reconnaît la dette et une convention du 28 octobre 1819 décide que la somme de sept millions, sur laquelle on s'était mis d'accord avec Bacri, serait payée par le trésor public.

Les chambres approuvent la transaction le 20 juillet 1820, mais personne ne remarque cette clause : « ... sauf à retenir les oppositions qui lui seraient notifiées ». Or les sommes réclamées par les prétendus créanciers de Bacri s'élèvent à 20 millions de francs ! Parmi les privilégiés, il y a le neveu de Jacob : Nathan Bacri qui possède le pourcentage le plus élevé ; en revanche, le Dey, dont le prédécesseur Hassan avait réellement avancé l'argent, ne figure pas sur la liste. Mais en 25 ans de démarches, de changements de régime d'un côté et de changements de Dey de l'autre, les Bacri ont tellement compliqué la situation qu'il était inévitable que le nom du seul créancier authentique soit perdu !

Dans cette affaire, le gouvernement français, le Dey, les créanciers des juifs, leurs coreligionnaires et parents, tout le monde fut dupé par ce Jacob Bacri qui avait l'air d'un imbécile. Tout le monde sauf Talleyrand, dont Bacri n'hésitera pas à dire : « si je ne tenais pas la boîte dans ma main, je n'aurais rien eu de cette affaire ».

Deval reçu alors de son gouvernement la délicate mission d'expliquer à Hussein le mécanisme compliqué des nouvelles lois françaises sur la protection des intérêts privés, que Bacri et Busnach avaient déjà touché 4 500 000 francs, et que le solde de 2 500 000 francs était bloqué à la caisse des dépôts et consignations. Mission difficile à remplir, d'autant plus que lorsque le Dey apprit que les deux juifs, prévoyant le sort qui attendait leur tête et leur argent, avaient fui Alger pour la France, il entra dans une colère noire, accusant le consul de s'être vendu à eux pour le dépouiller. Hussein, à qui l'argent manquait pour payer ses janissaires, devenait de plus en plus pressant, et se mit à écrire au roi en lui demandant le rappel du consul qu'il accusait de concussion et l'extradition de Bacri et Busnach afin qu'ils fussent livrés à sa justice et que les sept millions lui fussent payés intégralement, sauf aux créanciers à se pourvoir devant lui. Le baron De Damas, ministre des affaires étrangères, écrivit au consul que le Roi de France n'a pas à écrire officiellement à un chef de brigands pour

quelque raison que ce soit, et qu'il devait traiter l'affaire avec Bacri et Busnach.

Et ce fut le fameux incident du 30 avril 1827 où le Dey, furieux, accusa Deval entre autre de favoriser les intrigues des juifs en détenant frauduleusement les lettres que le Roi, disait il, avait envoyé en réponse aux siennes : «pourquoi ton Roi ne m'a-t-il pas écrit directement ? Suis-je un manant, un homme de boue, un va nu pied ? Mon maitre, répond le consul en plein divan, n'a pas à répondre à un homme comme toi (entendre un brigand) ! Le Dey, furieux, ne se contient plus et pousse Deval avec son éventail de plumes. Le consul s'écria aussitôt : « Ce n'est pas à moi, c'est au roi de France que l'injure a été faite. D'après les relations officielles, le dey répondit « qu'il ne craignait pas plus le roi de France que son représentant, et ordonna à M. Deval de sortir à l'instant »

Le coup de chasse mouche retentit à Paris comme un coup de tonnerre. Dans le clan gouvernemental, il n'est question que d'injure au Roi, dans l'opposition, que d'injure à la France. Charles X pourrait profiter de ce moment de colère générale pour déclarer la guerre à la Régence, surtout que les motifs ne manquent pas. Il aurait pu utiliser une formule qui sera plus tard chère aux futurs présidents de la république en danger : attaquer un ennemi commun afin de manipuler l'intérieur de l'opposition pour les forcer à composer, juste le temps d'une désillusion... Mais il reste sourd aux "ultras" qui veulent la guerre pour mieux dédaigner l'opinion des libéraux qui la redoutent. Pour affirmer sa souveraineté, il prend une demi-mesure en ordonnant le blocus de la Régence. Une



division navale arrive dans la rade d'Alger le 11 juin 1827 et ordonne au consul et à tous les ressortissants français d'embarquer. Le Dey proteste et fait savoir que son intention n'avait été ni d'insulter le Roi ni de rentrer en guerre avec la France.

Le capitaine de vaisseau Collet fait remettre au Dey une missive faisant lieu d'ultimatum et comportant six articles auxquels il devait se soumettre. Contrairement à son habitude, il resta calme et se contenta de rappeler l'affaire de la créance Bacri-Busnach, mais d'excuses, il n'en est pas question !

Le blocus devait durer trois ans, ce fut une longue et pénible campagne pendant laquelle Collet acheva d'y user les forces qui lui restaient. M. de la Bretonnière le remplaça en aout 1828. La monotonie inévitable de ce genre d'opération fut quelques fois interrompue par d'heureux exploits, lorsque des navires corsaires tentèrent de forcer le blocus.

Mais quittons la Régence, théâtre de l'ennui, pour rejoindre Paris, théâtre des complots politiques... ■
(à suivre)



QUOI DE NEUF EN AVIGNON ? ... PAR M. L'ABBÉ ÉTIENNE BEAUVAIS

Beaucoup me demandent : « Alors, monsieur l'abbé, votre école en Avignon, elle a commencé ? » Oui ! L'école Saint-Jean-Baptiste a ouvert ses portes... Petite chronique d'un commencement.



Durant l'année scolaire 2009-2010, la demande avait été déjà formulée par quelques foyers inquiets de la dégradation de l'esprit et du niveau des écoles primaires en particulier celles de la région pourtant les plus réputées... sans réponse si ce n'est le conseil de prudence dans cette aventure que constitue la création d'une école. Mais les foyers

s'agrandissent : quelques-uns quittent la région pour s'installer près d'une école déjà en fonction et les autres, attachés au terroir, s'inquiètent, réfléchissent, demandent aide et conseils à leurs prêtres... et finissent par s'organiser.

1^{ère} étape : réunir les familles

Il faut d'abord réunir les familles concernées et les personnes intéressées par ce projet. La création d'un cercle du Mouvement Catholique des Familles (M.C.F.) en sera le pivot : à la formation doctrinale et spirituelle s'ajoutent la réflexion sur la création de la future école et le ciment de l'amitié et de la confiance entre les familles, en d'autres termes une vraie charité.

Les réunions se sont donc succédées, instructives, amicales et constructives.

2^{ème} étape : créer une association

L'association est la base juridique et l'interlocuteur officiel pour toute démarche administrative. C'est elle aussi qui reçoit vos dons sans lesquels une école hors contrat ne peut vivre... « L'Association d'Éducation Populaire de l'École Saint-Jean-Baptiste » est créée le 17 octobre 2010, déclarée en Préfecture le 25 du même mois avec récépissé en date du 11 janvier 2011.

Pourquoi le patronage de saint Jean-Baptiste (fête de sa nativité au 24 juin) ? Parce que notre école se veut liée à la chapelle Saint-Jean-Baptiste des Pénitents Noirs

d'Avignon (fête de la Décollation au 29 août).

3^{ème} étape : réaliser le projet

L'objectif est désormais d'ouvrir l'école pour la rentrée 2011 ; mais où ? Et qui fera la classe ?

Pour l'instant, les familles les plus intéressées se situent au Sud-ouest d'Avignon, dans le Gard... Des bâtiments nous sont proposés gracieusement et un très grand mas est en vente dans le même périmètre acceptable. Les supérieurs de la Fraternité visitent les lieux car nous pourrions envisager également un Prieuré, un lieu de retraite spirituelle pour la région et peut-être, pourquoi pas, un collège de garçons... Finalement deux des trois bâtiments de la première



Madame la directrice présente un futur élève

proposition sont vendus : mais il reste le masé qui fera l'affaire pour commencer. L'avantage est qu'il est déjà aux normes de sécurité. Il se situe à la sortie de la commune de Beaucaire, route de Comps.

Nous ne pouvons pas, dès le début, assurer le salaire d'une institutrice pour seulement cinq enfants, même si les propositions de financement par quelques fidèles sont généreuses. Trois mères de famille proposent leur expérience d'institutrices : elles se relayeront, chacune selon ses compétences. Une garderie sera mise en place en

parallèle pour assurer leur disponibilité et garder « bien au chaud » cette pépinière de futurs élèves !

Mais on ne peut ouvrir une école sans en faire la déclaration à l'Inspection Académique. Le lourd dossier est bouclé à temps et envoyé tout juste dans le délai légal.

Madame de Morogues sera directrice ; Madame Léger (que la Providence nous envoie pour deux ans) ainsi que Madame de Gérin constitueront le trio des institutrices.

4^{ème} étape : lundi 19 septembre 2011, ouverture

C'est sans M. l'abbé que se fait le rentrée... il est en retraite spirituelle. Cinq enfants découvrent leur nouvelle école... Cinq seulement ? Oui, les débuts sont humbles, mais déjà cinq autres attendent la rentrée 2012.

Le lundi 26, M. l'abbé bénit le local et y célèbre la première messe : « ... Seigneur Jésus-Christ... Répandez sur cette école l'abondance de votre paix et de votre bénédiction...

Remplissez les maîtres de votre esprit de science, de sagesse et d'amour de Dieu ; quant aux élèves, animez-les de votre grâce divine, afin qu'en recevant la doctrine du salut, ils en nourrissent leur intelligence, ils en pénètrent leur cœur et la mettent en pratique dans toute leur vie... »

5^{ème} étape : ce que vous pouvez faire

Sans votre aide, l'École Saint-Jean-Baptiste ne pourra prendre son essor. Prier à cette intention est



Première messe

déjà à la portée de tous. L'aider financièrement est à la portée des plus généreux.

D'ici deux ans, il nous faut envisager un déménagement : ou acheter un bâtiment qu'il faudra mettre aux normes coûteusement, ou construire petit-à-petit un beau nid de foi et d'instruction pour vos oisillons.

Tout simplement : MERCI ■



Adresses et dons

A.E.P. Saint-Jean-Baptiste
Chez M. et Madame Hubert de MOROGUES
19, rue du Cercle 30390 THEZIERS

Ecole Saint-Jean-Baptiste
44, route de Comps 30300 Beaucaire

« IN SAECULA SAECULORUM »... PAR M. L'ABBÉ VIGNE

L'éternité est sans cesse dans la bouche de la sainte Église par ces mots « *in saecula saeculorum* » qui veulent dire dans les siècles des siècles. Cette expression, propre au Christ, conclue toutes les oraisons de la liturgie, prière par excellence de l'Église et donc de nous tous. Elle ordonne toutes les supplications particulières des oraisons à

l'obtention de l'éternité du Christ.

O se porte sur les morts. Alors ces prières aspirant après l'éternité seraient-elles vaines ? Ne devrions-nous pas chasser la couleur liturgique noire dans les sacristies



obscurantistes ?

Effectivement, l'éternité n'est pas un rêve ; elle est bien une réalité mais qui ne peut pas être séparée de la mort. Pour bien comprendre ceci, il faut avoir l'honnêteté et le courage de regarder la mort en face.

La mort est une séparation absolue, définitive de deux choses qui étaient pourtant unies au point de former une seule et même existence. A partir de cette définition, nous devons considérer trois morts.

D'abord il y a la mort qui est évidente pour tous, celle du corps. Elle consiste dans la séparation du corps et de l'âme qui formaient une seule et même personne. Elle est naturellement redoutable. Devant cette angoisse inévitable, l'homme se perd dans l'activité (travail, loisirs, bruit...) pour oublier cette évidence, si incontournable. Pourtant, quel que soit notre âge, à chaque instant cette mort emporte un bout de notre vie. Elle ensevelit toujours plus notre corps dans la terre. « O mort, que ton souvenir est amer ! » Eccles. (41). Chez le païen ou le mauvais chrétien, la crainte est accrue par la perte définitive du bonheur qui pour eux est uniquement dans le corps. Pour éviter au moins les souffrances, il souhaite avoir une mort subite et prône l'euthanasie qu'il pratiquera volontiers. O misérable ! la vie n'est pas dans le corps mais dans l'âme. Les litanies des saints nous font prier : de la mort subite, délivrez-nous. Ainsi le chrétien a le temps de préparer le départ de son âme.

Justement le destin de cette âme dépend nécessairement d'une autre mort qu'elle aura choisie avant de perdre son corps. Elle a le choix entre deux opposées : la mort de l'âme ou la mort du pécheur.

La mort de l'âme est la séparation de l'âme et du Bon Dieu qui étaient unis par la grâce, la vie divine elle-

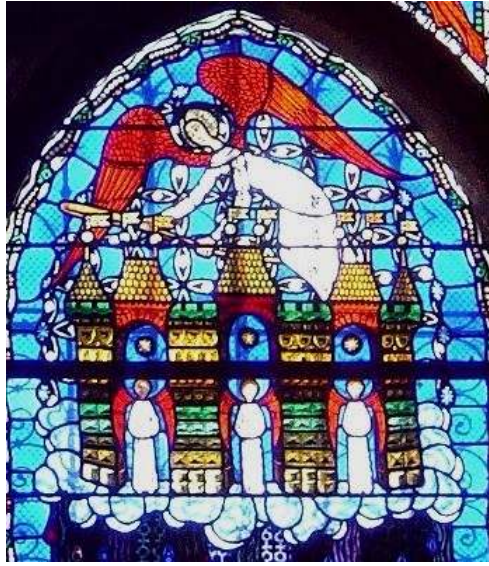
même. C'est seulement cette union qui procure le bonheur. Cette union est quelque part plus forte que celle entre le corps et l'âme car elle est surnaturelle. Aussi la séparation par le péché en est plus terrible. Cette mort nous ensevelit dans l'Enfer. « La mort des pécheurs est très mauvaise. » Eccles.

(33, 22). Malheureusement les hommes s'en soucient peu. Le païen qui redoute excessivement la mort du corps devrait redouter encore plus celle de son âme, et pourtant il n'y pense pas. Pour lui l'enfer n'existe pas. Hélas les enfants de Fatima voyaient les âmes tomber en Enfer comme les feuilles en automne. L'auteur de cette mort n'est personne d'autre que l'homme lui-même qui pouvait choisir la mort du pécheur.

Enfin cette dernière est la séparation bienfaitrice de l'homme et du monde qui étaient unis par le péché. Celle-ci au lieu d'ensevelir libère l'âme vers le Ciel. Elle unit au Christ qui vit dans les siècles. Mais certaines attaches mondaines empêchent l'union parfaite de l'âme à Dieu. Aussi l'âme doit continuer de mourir dans une étape intermédiaire : le Purgatoire. C'est à

cause de cette mort inachevée que l'Église s'habille en noir. Elle nous invite à veiller sur notre mort au monde et à penser à ceux qui achèvent la leur. En faveur de ces derniers, l'Église nous confie des moyens pour les amener à la cour céleste de la Toussaint. Ce sont les messes, les indulgences et nos prières. « Que mon âme meure de la mort des justes ! » Nombre (23, 10).

Cela ne sert à rien de craindre démesurément la mort du corps à laquelle nous ne pouvons rien. Cependant nous ne craignons jamais assez la mort de l'âme, heureusement évitable par notre ferme volonté de mourir au monde. N'ayons pas peur de mourir ensevelis dans le Christ qui vit *in saecula saeculorum*. ■



L'Ange mesurant la Jérusalem céleste (vitrail de l'Apocalypse, cathédrale de Clermont-Fd)

CARNET PAROISSIAL

Baptême : Marseille, église St-Pie X : Constance, 1^{er} enfant de Hélène et François Chomard, le 30 octobre

CALENDRIER DU MOIS

- Mardi 1er : **Toussaint :** Messe de 10h30 à St Pie X à la mémoire de tous les défunts de l'Association des Catholiques et Français d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer.
- Mercredi 2 : **Commémoration de tous les fidèles défunts :** messes dans toutes les chapelles y compris Carnoux
- Vendredi 4 : 1er vendredi du mois : adoration du Très-Saint-Sacrement de 21h à minuit au Prieuré
Réunion des Foyers Chrétiens du Pays d'Aix à 20h30 chez la famille Pouplier
- Samedi 5 : Croisade eucharistique à 15h30 au Prieuré
- Lundi 14 : Réunion de l'Œuvre Saint-Vincent-de-Paul
- Mardi 15 : à 18h30, église St Pie X, messe pour tous les bienfaiteurs défunts de la Paroisse.
- Jeudi 17 : Aix-en-Provence , réunion du cercle Saint-Vincent-Ferrier à la chapelle à 15h30
- Samedi 19: Sortie des ECP aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Tarascon
- Dimanche 20: Chapelle de l'Immaculée-Conception et église St Pie X : prédication de M. l'abbé Marziac sur les retraites spirituelles
à 16h30 à St Pie X, conférence du père Marziac sur l'Islam
- Dimanche 27 :Chapelle de l'Immaculée-Conception et église St Pie X : prédication (abbé Étienne Beauvais) et quête au profit de l'Œuvre St Vincent de Paul.

FORMATION RELIGIEUSE

Enfants (tous niveaux) : catéchisme au Prieuré de 14h30 à 15h 30 tous les mercredis

Adultes : En période scolaire, catéchisme les lundis de 15h30 à 16h30 au prieuré, par M. l'abbé Callier

Deux mardis par mois, rue de Lodi, conférence : « Actualités & Formation chrétienne » à 20h00 par M. l'abbé Radier

Mercredi après-midi, au Prieuré Saint-Ferréol à 14h30 :

Sœur Marie-Théophane : conférences spirituelles pour dames

Chorale de Saint Pie X : Répétitions tous les lundis à 20h au Prieuré.

Aix en Provence**Chapelle de l'Immaculée Conception**

Espace Forbin, 11 bis Cours Gambetta

Dimanches et fêtes : 10h30, messe chantée

Mercredi (période scolaire) : 18h30, messe

Après-midi catéchisme pour enfants

1^{er} vendredi du mois : messe à 18h30

1^{er} samedi du mois : messe à 11h00

Carnoux**Oratoire Saint Marcel**

Immeuble Panorama, avenue du Mail

Dimanche et fêtes : 08h30 messe

Avignon (tel. N° 04 90 86 30 62)

Chapelle des Pénitents Noirs

rue Banasterie

Horaire des messes :

Dimanche et fêtes : 10h00, messe chantée

1^{er} vendredi du mois : 17h00, adoration

18h30, messe

Samedi : 08h45, messe lue

**Alleins****Chapelle des Pénitents Blancs** rue Frédéric Mistral

Horaire des messes : 2^{ème} et 4^{ème} dimanche du mois :

17h30 : confessions 18h00 : messe chantée

Marseille**Horaire des messes**

Chapelle de l'Immaculée Conception 14 bis rue de Lodi Marseille 6 ^{ème}	Église de la Mission de France-Saint Pie X 44 rue Tapis vert Marseille 1 ^{er}	Prieuré Saint Ferréol 40 chemin de Fondacle Marseille (12 ^{ème})
Dimanche : 08h30 : messe chantée Semaine : 07h15 : messe basse du lundi au vendredi	Dimanche : 10h30 : Grand-messe chantée 18h00 : Vêpres et Salut du S' Sacrement 19h15 : messe basse Semaine : 18h30 : messe basse	Semaine : habituellement 07h15 : messe basse Plus en période scolaire, habituellement : Mardi, messe à 11h30 Vendredi, messe à 08h30 1 ^{er} vendredi du mois: adoration du Très Saint Sacrement de 21h00 à minuit

Permanences

Chapelle de l'Immaculée Conception	Église de la Mission de France-Saint Pie X
le lundi de 09h00 à 11h30 : Abbé Radier	
Lundi : Abbé Vigne Mardi : Frère Clément (Abbé Radier sur rendez-vous) Mercredi et 1 ^{er} Vendredi du mois : Abbé Callier Jeudi : Abbé Beauvais Vendredi : Abbé Vigne ou Frère Clément Samedi : Abbé Radier	16h00 à 18h00 : Permanence 18h00 : Chapelet

Coordonnées téléphoniques

Prieuré Saint Ferréol :	04 91 87 00 50 FAX : 04 91 87 18 72 prieuresaintferreol@orange.fr
Église de la Mission de France-Saint Pie X :	04 91 91 67 16
Chapelle de l'Immaculée Conception :	04 91 47 22 88
École Saint-Ferréol	04 91 88 03 42

Horaires des permanences téléphoniques : Secrétariat du Prieuré & École Saint-Ferréol

En semaine : 09h30 à 12h00 [Frère Bernard] 16h00 à 18h00 [Frère Bernard ou Mme Pernet]

Merci de bien vouloir respecter ces deux créneaux en n'appelant en dehors de ces horaires qu'en cas d'urgence

Abonnement annuel (port compris) : Normal = 20 €

Soutien = 25 € ou plus

Chèques à l'ordre de L'ACAMPADO



40 chemin de Fondacle 13012 Marseille

Directeur de publication : Abbé Jean-Luc Radier

Tél.04 91 87 00 50

Dépôt légal: 28 janvier 2010